

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2009

Le Conseil municipal a décidé :

- d'autoriser la signature de la convention à passer avec France Telecom pour la dissimulation des lignes électroniques dans les rues qui vont faire l'objet d'une réfection (rue de la Coue, rue Bellot, impasses Sainte Sophie et Boucicault)
- d'adopter les décisions modificatives budgétaires proposées correspondant à des ajustements d'imputation demandés par les services de la Trésorerie municipale
- d'adopter les tarifs des droits de place et divers proposés pour l'année 2010 et basés sur une majoration moyenne de 2%
- de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en transférant, suite à une opération de reclassement, un poste d'adjoint technique principal du tableau des campings à celui de la commune
- d'autoriser une session de formation sur le traitement de l'eau en piscine collective à l'intention d'un agent du service des campings pour un coût de 265,00 euros ht
- de passer une convention avec la SPA de la Rochelle pour l'accueil des animaux errants ou abandonnés qui lui seront apportés, moyennant le versement d'une subvention de 1.610 euros
- d'autoriser la reconduction du contrat de maintenance du logiciel de la Bibliothèque avec la société Microbib, d'Epargnes, pour un coût annuel de 270 euros ht
- de retenir la candidature de Melle Nathalie Braud pour l'exploitation, en association avec M. Noham Arcicault, de la buvette-alimentation du camping de la Fumée, sur la base d'une redevance annuelle fixée à 1.400 euros + part variable sur le chiffre d'affaires
- de prendre en compte la reprise des contrats de maintenance des logiciels des services Urbanisme et Cimetière par la société Operis, société mère de SERCL
- de renouveler la mission de conseil en urbanisme au CAUE pour l'année 2010, moyennant le versement d'une subvention forfaitaire de 1.360,80 correspondant à 20% du coût global et d'un coût d'adhésion de 402,40 euros
- de classer dans le domaine public communal la voirie du lotissement « les Pièces des Barrières » ainsi que la voirie issue de l'opération de la ZAC du Cadoret (parcelles ayant fait l'objet d'un transfert à la commune)
- de confier à la société Sanitra Fourrier l'entretien du réseau d'eaux pluviales et de bacs à graisse pour un coût annuel de 8.050 euros ht
- de confier la maintenance des chaufferies des bâtiments communaux à la société SPIE pour un coût annuel de 4.680 euros ht
- d'autoriser la signature d'avenants pour travaux supplémentaires sur l'opération d'aménagement du front de mer Sud à hauteur de 17.500 euros ht environ
- de retenir l'entreprise Dagand, d'Angoulême, pour les travaux de restauration d'une partie des remparts du fort l'Aiguille à hauteur de 50.000 euros ht, avec une priorité apportée au traitement du rempart Nord-Ouest
- de demander, à l'occasion de la mise en œuvre du PLH, programme local de l'habitat 2010-2015 au niveau du Pays rochefortais, que soit prise en compte la spécificité de la commune pour atténuer les conséquences de la loi DALO concernant les obligations des communes sur les quotas de logements sociaux à respecter

Fouras, le 23 décembre 2009